



# COMMISSION ARBITRES

MARDI 11/01/2022 à 18h30

## Procès-Verbal N°539

Président : **SABATINO Joseph**  
Présents : KODJAJANIAN Jean Marie  
FERNANDES Carlos

**Adresse mail : arbitres@isere.fff.fr**

La CDA Souhaite à toute la famille du football (Arbitres, Joueurs, Educateurs, Observateurs ), une bonne et heureuse année 2022.

Santé, Bonheur, Prospérité . Prenez soin de vous et de vos proches.

### NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

**Le questionnaire à domicile à faire pendant la trêve vous a été envoyé le vendredi 24/12/21 par le secrétariat via un lien. Ce questionnaire sera à retourner au plus tard le vendredi 28 janvier 2022. (Date butoir) Ce questionnaire est obligatoire pour tous les arbitres et Observateurs. Il est à faire en ligne. A ce jour 77 retours. La note sera prise en compte pour le classement de fin de saison.**

Dans le cas de l'adoption et la mise en application du pass vaccinal, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés même temporairement par rapport à la date d'application d'en informer obligatoirement par mail leur désignateur dès la connaissance de la date d'application et de saisir une indisponibilité sur le Portail Des Officiels (ex Mon Compte FFF) qui pourra évoluer ensuite en fonction des directives sanitaires.

- **Important : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.**

### RAPPEL AUX ARBITRES

- Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique, et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel )

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

**Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.**

**LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements. Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires**

**La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus**

#### • RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

#### INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

#### TUTORATS

Rapports reçus tutorats/ TOUBAL Lissan sur LOCATELLI Elisa , ROUSSILLON Alain sur PIRAS Vanessa.)

#### DESIGNATIONS :

**Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère**

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
<b>FARKAS</b> Leo	Ligue adultes, D1-D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	<a href="mailto:designation.isere@gmail.com">designation.isere@gmail.com</a>
<b>YUKSEL</b> Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	<a href="mailto:yuksel.ferdinand@gmail.com">yuksel.ferdinand@gmail.com</a>
<b>GUIRADO-PATRICO</b> Nathan	U20 ligue et district	06-21 31-09-49	<a href="mailto:designateur-u20-38@outlook.fr">designateur-u20-38@outlook.fr</a>
<b>CUSANNO</b> Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	<a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a>
<b>AKYUREK</b> Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	<a href="mailto:Mustaky38@yahoo.fr">Mustaky38@yahoo.fr</a>

OBSERVATEURS			
CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	<a href="mailto:jacques.charles0982@orange.fr">jacques.charles0982@orange.fr</a>
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	<a href="mailto:sdethoor@free.fr">sdethoor@free.fr</a>
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	<a href="mailto:daniel.iosette.felix@orange.fr">daniel.iosette.felix@orange.fr</a>
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	<a href="mailto:christianmarce@gmx.fr">christianmarce@gmx.fr</a>
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	<a href="mailto:psparapano@gmail.com">psparapano@gmail.com</a>
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	<a href="mailto:tapiajose@free.fr">tapiajose@free.fr</a>
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	<a href="mailto:thomet.jean@orange.fr">thomet.jean@orange.fr</a>

#### FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

La formation du 08 , 15 , 22 Janvier 2022 a été annulée pour raisons sanitaires.

Si les conditions le permettent, 2 autres formations sont prévues.

FIA : 5 , 12 , 19 Février 2022 ( 8h30 / 18h00) FA : (8h30/12h00) Site ; **Moidieu Detourbe.**

FIA : 5 , 12 , 19 Mars 2022 ( 8h30 / 18h00) FA : (8h30/12h00) Site ; **District de l'isere**

#### COURRIERS ARBITRE

RICHARD Alex : Transmis au responsable .

#### NOTE AUX ARBITRES

Important :

- Il est demandé aux arbitres de ne plus appeler le district pour les paiements mensuels qui sont effectués le 10 de chaque mois.

Si toutefois passée une date de 7 jours ( vers le 17 du mois par exemple), vous n'avez toujours pas été réglé, appeler le secrétariat du district à ce moment là pour régularisation.

- Les clubs nous font remonter que beaucoup d'arbitres ne sont pas joignables. **Vous devez impérativement envoyer à vos clubs un numéro de téléphone en mode diffusable .**

Merci aux clubs de faire le nécessaire.

Un club doit pouvoir vous joindre en toutes circonstances

#### COURRIERS CLUB

Us Jarrie Champ : Pris note de votre courrier , transmis au responsable.

Vœux ; Union Sportive Beauvoir , Cassalsport, Sud Isere : Remerciements

#### RAPPEL AUX CLUBS

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs**

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

### **ATTENTION**

#### **LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

#### **L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.